



NOTE DE PRESENTAT BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026

Date de reception de l'AR: 13/03/2026

081-218102150-DE_004_2026-DE

A G E D I



L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au BUDGET PRIMITIF et au COMPTE FINANCIER UNIQUE afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

Le CFU :

Le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une vision patrimoniale.

Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Note de présentation du CFU 2025

Budget Principal

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU fait apparaître un résultat global de 84 399.46 € se décomposant comme suit :

- Investissement : - 29 030.30 €

- Fonctionnement : 113 429.76 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

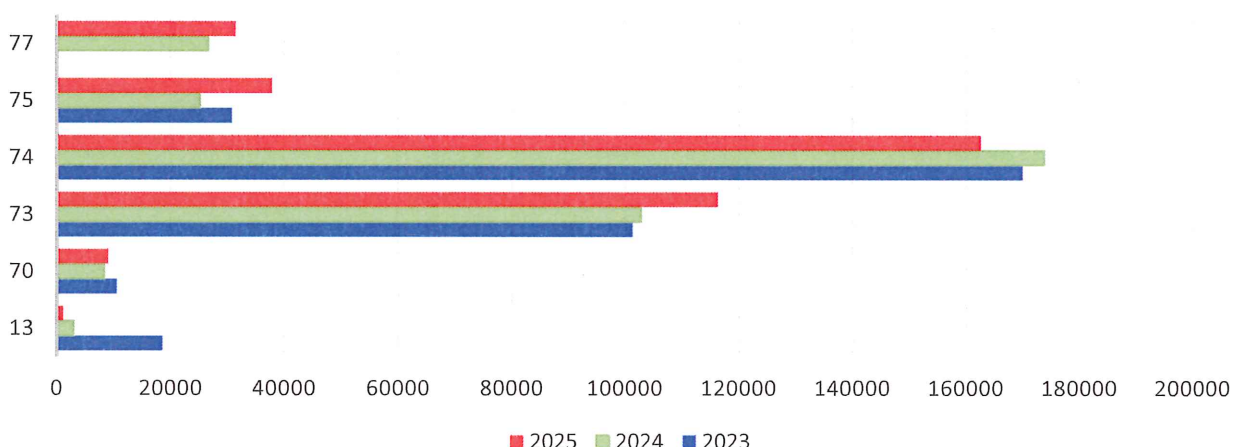
Recettes de fonctionnement	359 114.70 €
Dépenses de fonctionnement	- 245 684.94 €
Résultats de l'année 2024	113 429.76 €

RECETTES

CHAPITRE CFU 2024

		CFU 2023	CFU 2024	Variation 2023/2024	CFU 2025	Variation 2024/2025
013	Atténuation de charges (personnel absent)	18 639.48 €	3 037.25 €	-83.71 %	1 231.81 €	-59.44 %
70	Produits des services	10 567.16 €	8 347.65 €	-21.00 %	9 089.40 €	8.89 %
73	Impôts et taxes	101 388.00 €	102 890.00 €	1.48 %	116 385.63 €	13.12 %
74	Dotations et participations	170 083.02 €	173 922.99 €	2.258 %	162 702.75 €	-6.45 %
75	Autres produits de gestion courante	30 840.48 €	25 227.38 €	-18.2 %	37 926.34 €	50.34 %
76	Produits financiers	3.38 €	4.65 €	37.574 %		
77	Produits exceptionnels (neutralisation amortis 042 ...)	116.94 €	26 734.00 €	22 761.3 %	31 534.30 €	17.96 %
78	Reprises amortissements, dépréciations...				244.47 €	
Total		331 638.46 €	340 163.92 €	2.57 %	359 114.70 €	5.57 %
002	Résultat de fonctionnement reporté exercice N-1 (pour mémoire)	104 737.31 €	195 216.15 €		285 259.16 €	

Evolution des recettes



Chapitre 013 : Ce chapitre reprend le remboursement des rémunérations (salaires + charges de personnel) suite aux arrêts maladies et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées des versements de l'agglomération pour la mise à disposition du personnel pour la compétence assainissement, des redevances d'occupation du domaine public, les remboursements de frais par d'autres redevables (charges locatives) ainsi que des concessions dans les cimetières.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente 30 % des recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (84 884 €). A noter que les taux d'imposition n'ont pas augmenté sur la commune mais la base servant au calcul de l'impôt appelée « la valeur locative » a augmenté de + de 34.486 %.

L'autre recette de ce chapitre est l'attribution de compensation reversée par l'agglomération en compensation du transfert d'une partie de la fiscalité communale pour la compétence du scolaire (7 555 €).

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF 63 541 € DSR des communes 73 444 €) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

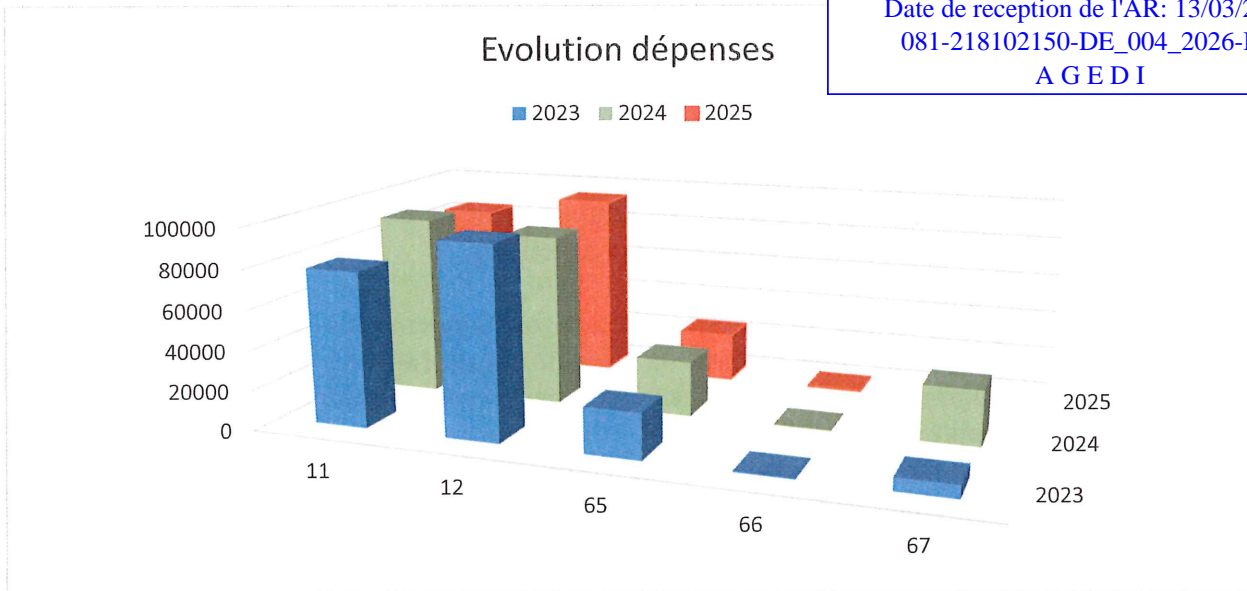
Le chapitre 75 : concerne l'encaissement des locations (logements + locations salle des fêtes), remboursement assurance.

Le chapitre 76 : concerne les produits financiers.

Le chapitre 77 : concerne des produits pour remboursement ou annulation de dépense, vente.

DEPENSES

		CFU 2023	CFU 2024	Variation 2023/2024	CFU 2025	Variation 2024/2025
011	Charges à caractère général	77 987.69 €	91 181.09 €	16.92 %	84 181.59 €	-7.68 %
012	Charges de personnel	96 203.95 €	86 374.46 €	-10.22 %	93 768.05 €	8.56 %
14	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	23 063.63 €	28 000.32 €	21.41 %	24 640.95 €	-12 %
66	Charges financières	530.68 €	511.12 €	-3.69 %	416.05	-18.60 %
67	Charges exceptionnelles	3 900.00 €	0.00 €	-100 %		
042	Opérations d'ordre (amortissements)	6 524.00 €	27 776.00 €		42 678.30 €	
Total		208 209.95 €	233 842.99 €	12, 311 %	245 684.94 €	5.06 %



Chapitre 011 : Ce chapitre contient les dépenses relatives à l'entretien de la voirie (10 077 €), des espaces verts (7 144 €), à l'énergie (6 140 €), aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances (5 244 €), aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, DAE etc...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Pour 2025, la commune a fait appel à un agent recenseur et CDD. Il faut noter que le chapitre 13 recettes vient compenser le chapitre 12 pour un montant de 1 232 €.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 16 546 € ; les subventions de fonctionnement aux associations pour 4 920 €

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts des emprunts.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement rassemble les mouvements budgétaires qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (construction, aménagement, remboursement d'emprunt...)

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

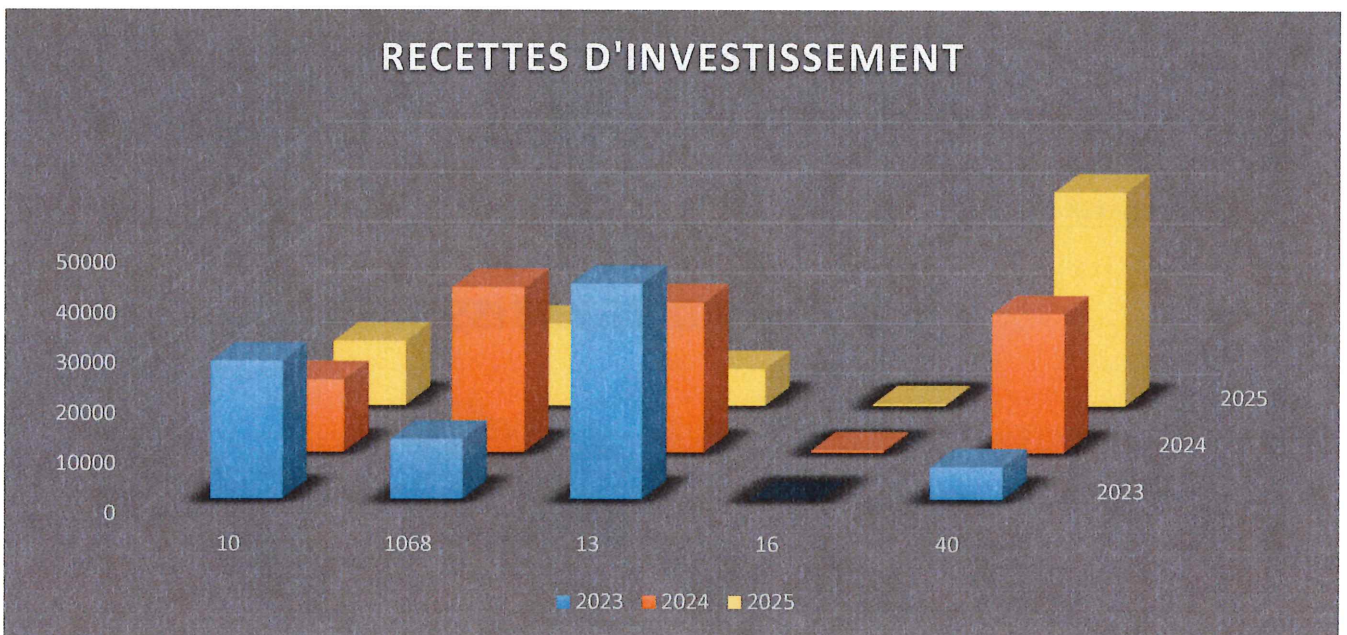
Recettes d'investissement	79 371.71 €
Dépenses d'investissement	- 108 402.01 €
Résultats de l'année 2024	- 29 030.30 €

b) Déficit antérieur – 5 143.70 €

c) Déficit à reporter au budget primitif 2025 : - 34 174.00 €

RECETTES**CHAPITRE CFU 2025**

		CFU 2023	CFU 2024	Variation 2023/2024	CFU 2025	Variation 2024/2025
10	FCTVA, taxe d'aménagement	27 469.36 €	14 425.66 €	-47.48 %	12 795.70 €	-11.30 %
1068	Affectation de la section de fonctionnement	11 994.04 €	32 949.67 €	174.72 %	16 277.92 €	-50.60 %
13	Subventions d'investissement	43 019.63 €	29 931.25 €	-30.42 %	7 270.12 €	-75.71 %
16	Dépôt et cautionnements reçus		459.00 €		349.67 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amortissements)	6 524.00 €	27 776.00 €		42 678.30 €	
Total		89 007.03 €	105 541.58 €	18.58 %	79 371.71 €	-24.80 %



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

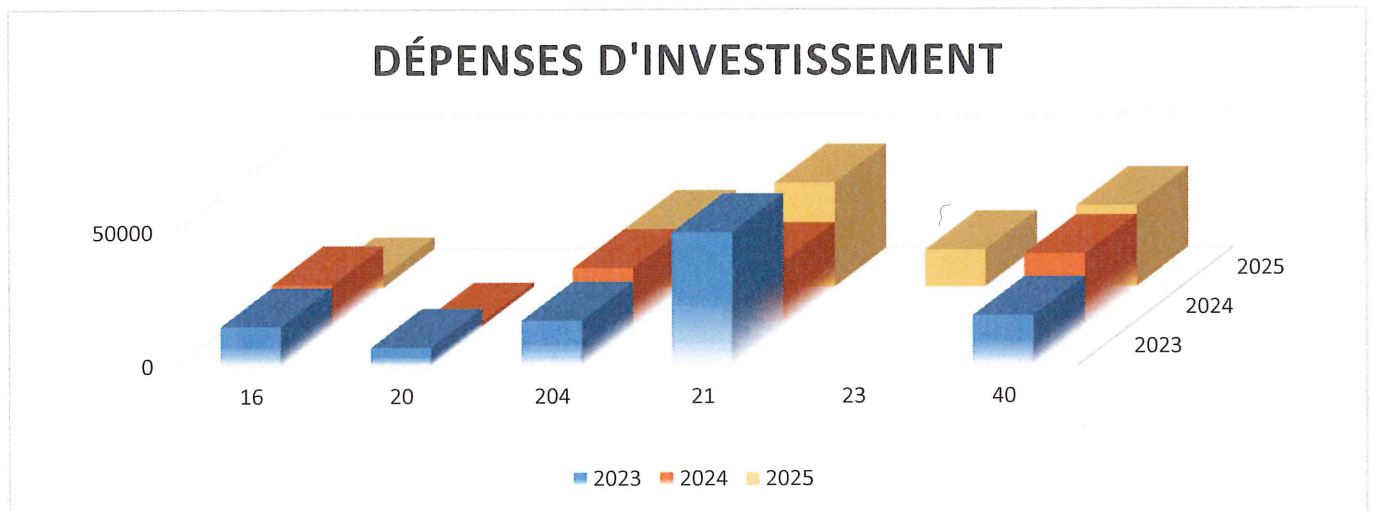
- le FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) pour 10 342 € ;
- la taxe d'aménagement pour 2 453 € ;
- les amortissements pour 32 776 € ;
- les subventions pour travaux :
 - Menuiserie mairie : 1 510 € (Agglomération GAILLAC-GRAULHET),
 - Électrification des cloches 1 429 € (DEPARTEMENT DU TARN)
 - Travaux sécurité route de la barrière 4333 € (DEPARTEMENT),
- Excédent de fonctionnement capitalisé lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 16278 €.

DEPENSES

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

CHAPITRE CFU 2025

		CFU 2023	CFU 2024	Variation 2023/2024	CFU 2025	Variation 2024/2025
16	Emprunts	14 525.05 €	15 545.85 €	7.03 %	4 282.52 €	-72.45 %
20	Immobilisations incorporelles	6 701.70 €	1 740.00 €	-74.04 %		
204	Subventions d'équipements versées	16 632.00 €	21 632.00 €	30.06 %	21 632.00 €	
21	Immobilisations corporelles	49 489.05 €	24 077.80 €	153.22%	38 762.33 €	60.99 %
23	Immobilisations en cours				13 690.86 €	
040	Immobilisation en cours	18 340.00 €	26 734.00 €	45.77 %	30 034.30 €	12.34 %
Total		105 687.80 €	89 729.65 €	-15.10 %	108 402.01 €	20.81 %
001	Résultat d'investissement reporté N-1		20 955.63 €		5 143.70 €	



Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

Chapitre 21 en partie :

- Sortie de l'actif du véhicule C15 d'une valeur de 9 902 € (écriture ordre)
- Travaux de sécurisation la barrière 18 180 €
- Réalisation d'un chemin de contournement du lac de Rieunier 12 153 €
- Travaux de reprise chemin des vedels suite à sinistre 5 172 €
- Electrification cloches de larmès 5 716 €
- Abattage, dessouchage arbres 5 500 €
- Menuiserie mairie 3 618 €
- Équipement bureautique ergonomique 2 452 €
- Tondeuse 1 800 €

Compte 204 :

- Attribution de compensation vers la communauté d'agg pour les travaux de voirie pour 21 632 €

Chapitre 16 : il s'agit essentiellement du remboursement de l'emprunt pour les logements locatifs. Au 31/12/2025, il n'y a plus d'emprunt en cours.

Capital dû au 01/01/2025	Nouveaux emprunts	Annuités cumulées 2025	Intérêts versés	Capital remboursé	Capital restant dû au 31/12/2025
4 282.50 €	0 €	4 282.52 €	66.38 €	4 348.90 €	0 €

Compte 001 : déficit reporté résultat antérieur.

RESULTAT DE L'EXERCICE DE L'ANNEE 2025

	RECETTES	DEPENSES	TOTAL
Fonctionnement	359 114.70 €	245 684.94 €	113 429.76 €
Investissement	79 371.71 €	108 402.01 €	-29 030.30 €
Total	438 486.41 €	354 086.95 €	84 399.46 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'ANNEE 2025
AVEC REPORT ANTERIEUR

	Résultat de l'exercice 2025	Report antérieur	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2025
Investissement	-29 030.30 €	-5 143.70 €		- 34 174 €
Fonctionnement	113 429.76 €	285 259.19 €		398 688.95 €
	84 399.46 €			364 514.92 €

Fait à Puybegon, le 12 mars 2026.

Le Maire,
 Robert CINQ.



(Handwritten signature)

Date de transmission de l'acte: 13/03/2026

Date de reception de l'AR: 13/03/2026

081-218102150-DE_004_2026-DE

A G E D I